

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 29 avril 2014

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 30

Date de convocation : 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le 29 avril à quinze heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au vingt-huit puis vingt-neuf puis trente au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Romain BOSSARD pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Carina COELHO pouvoir à Christine COLLET
Jean FERET pouvoir à Xavier DUGOIN
Elisabeth DELAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Sandra HARTMANN pouvoir à Francis POTTIEZ
Christian RICHOMME à Annette GILLES*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN (jusqu'à 15h05)
Jean-Stéphane MARTIN
Dora DELAPORTE
Thierry GUEZO
Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pour le vote du Compte Administratif)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, *Valérie GIRARD* ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

| | |
|--------------|--|
| DELIBERATION | N°2 du 29.04.2014 à 15h00 |
| OBJET | APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET PRINCIPAL |

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L2121-14,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le Receveur Municipal de Mennecey,

CONSIDERANT que le Maire ne peut participer au délibéré sur le Compte Administratif, et qu'à ce titre, il est désigné un Président de séance pour mettre aux voix le Compte Administratif 2013 du Budget Principal,

APRES que Monsieur le Maire ait quitté la séance le temps de permettre au Conseil Municipal de délibérer,

APRES DELIBERATION,

DESIGNE comme Président de séance après que le Maire ait quitté l'Assemblée, Monsieur Claude GARRO, Adjoint au Maire,

ADOpte le Compte Administratif 2013 du budget principal du Maire conformément aux documents joints, à savoir :

Section INVESTISSEMENT :

| | |
|--|----------------|
| Exécution dépenses | 4 945 136,56 € |
| Exécution recettes | 5 058 485,34 € |
| Excédent de l'exercice | 113 348,78 € |
| Exercice antérieur reporté (déficit) | - 5 544,71 € |
| Correction des restes à réaliser en dépenses | 621 207,49 € |
| Correction des restes à réaliser en recettes | 188 843,48 € |

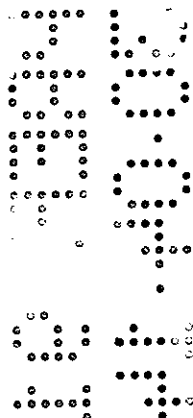
| | |
|--|----------------------|
| SOIT UN DEFICIT REEL APRES CORRECTIONS DE | -324 559,94 € |
|--|----------------------|

Section FONCTIONNEMENT :

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Exécution dépenses | 17 163 095,89 € |
| Exécution recettes | 17 553 967,61 € |
| Excédent de l'exercice | 390 871,72 € |
| Excédent antérieur reporté | 190 173,50 € |

| | |
|--|---------------------|
| SOIT UN EXCEDENT REEL APRES REPRISE DE L'EXCEDENT ANTERIEUR | 581 045,22 € |
|--|---------------------|

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : **256 485,28 €**



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecey

ADOPTE A LA MAJORITE

| |
|-----------------------|
| POUR : 25 |
| CONTRE : 0 |
| ABSTENTION : 4 |
| ABSENT : 4 |

